

49 bureaux de vote		SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mairie ville Avenue de l'Île de France</p> <p style="text-align: center;">Bureau centralisateur général</p> <p style="text-align: center;"><u>Bureau centralisateur des bureaux de vote situés dans la 5ème circonscription</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de la Gare - Partie comprise entre l'Avenue Ile de France et la rue des Camphriers • Est : Rue des Camphriers • Sud : Avenue de la République – Partie comprise entre l'Avenue Ile de France et la rue de la Communauté • Ouest : Avenue de l'Île de France - Partie comprise entre l'Avenue de la République et la rue de la Gare 		
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Ecole Georges-Marie Soba 702, rue de la communauté</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue de la République – Partie comprise entre l'Avenue Bourbon et la rue du Lycée • Sud-Est : Rue du Lycée • Sud : Chemin Lebon – Partie comprise entre la rue du lycée et la rue Comorapoullé <p>Rue Comorapoullé : partie comprise entre le chemin Lebon et la limite cantonale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouest : La limite cantonale : partie comprise entre la rue Comorapoullé et le chemin Lebon <p>La limite cantonale : partie comprise entre le chemin Lebon et la rue du Père Teste</p> <p>Rue du Père Teste : partie comprise entre la limite cantonale sud et la limite cantonale nord</p> <p>Limite cantonale : partie comprise entre la rue du Père Teste et l'avenue de Bourbon</p> <p>Avenue de Bourbon : partie comprise entre la limite cantonale et l'avenue de la République</p>		
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole Félicienne Jean 74, rue du Père Buschère</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Rue Dumesnil d'Engente • Sud-Est : Rue Lagourgue - Partie comprise entre la rue Dumesnil d'Engente et l'Allée des Cocos • Sud-Ouest : Allée des Cocos • Ouest : Avenue Ile de France - Partie comprise entre l'allée des Cocos et la rue Deschanet • Nord-Ouest : Rue Deschanet - Partie comprise entre l'Avenue de l'Île de France et la rue Dumesnil d'Engente 		

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole Félicienne Jean 74, rue du Père Buschère</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Joseph Bédier - Partie comprise entre la rue Terre Rouge et l'Avenue de l'Ile de France • Est : Avenue Ile de France - Partie comprise entre la rue de Joseph Bédier et la rue du Père Repond • Sud : Rue du Père Repond • Ouest : Rue Terre Rouge - Partie comprise entre la rue du Père Repond et la rue Joseph Bédier 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Ecole Félicienne Jean 74, rue du Père Buschère</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Rue Miguel Avenue Ile de France – Partie comprise entre la rue Miguel et l'allée des cocos Allée des cocos • Sud -Est : Rue Lagourgue – Partie comprise entre l'allée des Cocos et la rue de la gare • Sud : Rue de la Gare - Partie comprise entre la rue Lagourgue et l'Avenue Ile de France Avenue de l'île de France – Partie comprise entre la rue de la Gare et la rue Joseph Bédier Rue Joseph Bédier - Partie comprise entre l'Avenue Ile de France et la rue Terre Rouge Rue Terre Rouge – Partie comprise entre la rue Joseph Bédier et la rue Deguigné Rue Deguigné • Ouest : Chemin des Bambous – Partie comprise entre la rue Deguigné et la Rivière Saint-Jean (Ravine Sèche) • Nord-Ouest : Rivière Saint-Jean (Ravine Sèche) - Partie comprise entre le chemin des Bambous et le chemin Miguel 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Ecole Raphaël Vidot 589, rocade Sud</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 6 (Saint-André-3)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin des Bambous - Partie comprise entre la rue et la limite communale Ouest et le Chemin Dioré • Chemin Dioré - Partie comprise entre le Chemin des Bambous et la Route du Pont • Est : Route du Pont – Partie comprise entre Chemin Dioré et le pont de la RDM • Sud : Rivière du Mât - Partie comprise entre le pont RDM et le Pont de l'Escalier • Ouest : limite communale 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire Jean Jacques EVE 116, rue du Père Teste</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 6 (Saint-André-3)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Payet – Partie comprise entre la Rue du 24 septembre et l'Avenue de Bourbon • Limite cantonale – Partie comprise entre l'avenue de Bourbon et la rue du Père Teste • Est : Rue du Père Teste • Rue Hippolyte Foucque – Partie comprise entre la rue du Père Teste et la rue Lebon • Limite cantonale : partie comprise entre la rue Hippolyte Foucque et la rue Albany • Rue Albany • Sud : Chemin de Mille Roches : partie comprise entre la rue Albany et l'Avenue de Bourbon • Ouest : Avenue de Bourbon - Partie comprise entre chemin Milles Roches et chemin Maître • Chemin Maître – Partie comprise entre l'Avenue de Bourbon et la Rue du 24 septembre • Rue du 24 septembre – Partie comprise entre chemin Maître et la rue Payet 	
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire Jean Jacques EVE 116, rue du Père Teste</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 6 (Saint-André-3)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Limite cantonale - Partie comprise entre la rivière St-Jean et la rue Payet • Rue Payet – Partie comprise entre la limite cantonale et la rue du 24 septembre • Est : rue du 24 septembre • Chemin maître – Partie comprise entre la Rue du 24 septembre et la Ravine Sèche • Sud-Est : Ravine Sèche – Partie comprise entre chemin Maître et le chemin Morin • Sud : Chemin Morin – Partie comprise entre la Ravine Sèche et chemin Bras des chevrettes • Chemin Bras des chevrettes – Partie comprise entre chemin Morin et chemin des Bambous • Sud-Ouest : Chemin des Bambous • Nord-Ouest : Rivière St-Jean – Partie comprise entre chemin des Bambous et la limite cantonale 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Ecole Félicienne Jean 74, rue du Père Buschère</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : RN2 - Partie comprise entre la Rivière Saint-Jean et l'Avenue de l'Ile de France • Est : Avenue Ile de France – Partie comprise entre la RN2 et l'allée Zelmar <li style="padding-left: 20px;">Allée Zelmar – Partie comprise entre l'avenue de l'Ile de France et la rue Deschanet • Sud -Est : Rue Deschanets - Partie comprise entre la rue Zelmar et l'Avenue de l'Ile de France <li style="padding-left: 20px;">Avenue Ile de France – Partie comprise entre la rue Deschanets et chemin Miguel • Sud-Ouest : Chemin Miguel • Ouest : Rivière Saint-Jean - Partie comprise entre le chemin Miguel et la RN2 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">Ecole Petit Bazar 96, ruelle Clovis</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Blard - Partie comprise entre l'avenue des Mascareignes et la rue Emile Thomas • Est : Rue Emile Thomas – Partie comprise entre le chemin Blard et le chemin du Centre • Chemin du Centre - Partie comprise entre la rue Emile Thomas et la RN2 • Rue du Petit Bazar • Sud : Allée Zelmar : partie comprise entre la rue du Petit Bazar et l'avenue de l'Ile de France • Ouest : Avenue de l'Ile de France – Partie comprise entre l'allée Zelmar et l'avenue des Mascareignes <p>Avenue des Mascareignes - Partie comprise entre l'avenue de l'Ile de France et le chemin Blard</p>	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">Ecole mixte Bras des Chevrettes 479, Bras des Chevrettes</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 6 (Saint-André-3)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière Saint-Jean - Partie comprise entre chemin Adrien Bellier et le chemin des Bambous • Est : Chemin des Bambous • Sud : Chemin Bras des Chevrettes - Partie comprise entre le chemin des Bambous et Bras des Chevrettes Village • Sud-Ouest : Bras des Chevrettes Village Chemin Bras Mousseline – Partie comprise entre Bras des Chevrettes Village et chemin Adrien Bellier <p style="text-align: center;">Chemin Adrien Bellier</p>	
<p style="text-align: center;">12</p> <p style="text-align: center;">Ecole mixte Bras des Chevrettes 479, Bras des Chevrettes</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 6 (Saint-André-3)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin Adrien Bellier Chemin Bras Mousseline – Partie comprise entre chemin Adrien Bellier et chemin Bras des Chevrettes Village Bras des Chevrettes Village Chemin Bras des Chevrettes – Partie comprise entre chemin Bras des Chevrettes Village et chemin Morin • Chemin Morin – Partie comprise entre Chemin Bras des Chevrettes et la Ravine Sèche • Sud -Est : Ravine Sèche – Partie comprise entre le Chemin Morin et la Rivière St Jean • Nord-Est : Rivière St Jean – Partie comprise entre la Ravine Sèche et Adrien Bellier 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">13</p> <p style="text-align: center;">Ecole élémentaire Saint-Clair Agenor 114, chemin de l'école Champ Borne</p> <p style="text-align: center;"><u>Bureau centralisateur des bureaux de vote situés dans la 6ème circonscription</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Nouvelle déviation de Champ-Borne - Partie comprise entre chemin Fantaisie et chemin Lefaguyès • Sud -Est : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre la nouvelle déviation de Champ-Borne et chemin du Centre • Sud-Ouest : Chemin du Centre - Partie comprise entre chemin Lefaguyès et ruelle Preto • Nord-Ouest : Ruelle Preto – Partie comprise entre le chemin du Centre et à 250 mètres intersection Chemin Rio/Ruelle Preto • Chemin Fantaisie – Partie comprise entre la nouvelle déviation de Champ-Borne et la parcelle n° 244 	
<p style="text-align: center;">14</p> <p style="text-align: center;">Ecole élémentaire Saint-Clair Agenor 114, chemin de l'école Champ Borne</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin le Colosse Chemin Lagourgue – Partie comprise entre Chemin le Colosse et la nouvelle déviation Champ Borne • Nouvelle déviation de Champ-Borne - Partie comprise entre le chemin Lagourgue et chemin Fantaisie • Sud -Est : Chemin Fantaisie – Partie comprise entre la nouvelle déviation de Champ-Borne et la parcelle n° 244 • Sud-Ouest : Partie comprise entre l'intersection chemin Lagourgue/chemin Leclerc et le chemin Fantaisie • Parcelle n° 244 • Nord-Ouest : Chemin Lagourgue – Partie comprise entre chemin Leclerc et chemin Carrefour • Chemin Carrefour Chemin Cent Goulettes – Partie comprise entre chemin Carrefour et le Chemin le Colosse 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">15</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Albany 43, rue des Dahlias</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est : Chemin Valentin - Partie comprise entre le chemin Lefaguyès et le Grand Canal • Sud-Est : Le Grand Canal - Partie comprise entre le chemin Valentin et le Chemin Ravine Creuse • Ouest : Chemin Ravine Creuse - Partie comprise entre le Grand Canal et le chemin Lefaguyès • Nord-Ouest : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre le chemin Ravine Creuse et le chemin Valentin 	
<p style="text-align: center;">16</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Albany 43, rue des Dahlias</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est : Chemin Ravine Creuse Chemin Patelin - Partie comprise entre chemin Ravine Creuse et le Chemin Canal Moreau Chemin Canal Moreau • Sud : Chemin de la RDM les Hauts - Partie comprise entre la Rivière du Mât et la Limite Est de la Cressonnière • Ouest : Limite Est de la Cressonnière Chemin Pente Sassy • Nord-Ouest : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre le chemin Pente Sassy et le chemin Ravine Creuse 	
<p style="text-align: center;">17</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Albany 43, rue des Dahlias</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est : Chemin Valentin - Partie comprise entre le Grand Canal et le chemin Balance • Sud-Est : Chemin Balance • Ouest : Chemin Ravine Creuse - Partie comprise entre le chemin Balance et le Grand Canal • Nord-Ouest : Le Grand Canal - Partie comprise entre le chemin Ravine Creuse et le Chemin Valentin 	
<p style="text-align: center;">18</p> <p style="text-align: center;">Ecole de la Cressonnière 22 bis, rue Gabriel Vayaboury</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Rue de la Gare - Partie comprise entre la RN2 et le chemin Pente Sassy • Est : Chemin Pente Sassy Limite Est de la Cressonnière - Partie comprise entre la rue de la Cressonnière et la rue des Letchis • Sud : Rue des Letchis - Partie comprise entre la Limite Est de la Cressonnière et la rue Gabriel Vayaboury • Ouest : Rue Gabriel Vayaboury - Partie comprise entre la rue des Letchis et la rue de la Cressonnière <p>La rue de la Cressonnière — Partie comprise entre la rue Gabriel Vayaboury et la RN2</p> <p>La RN2 – Partie comprise entre la rue de la Cressonnière et la rue de la Gare</p>	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">19</p> <p style="text-align: center;">Ecole Raphaël Vidot 589, rocade Sud</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 6 (Saint-André-3)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Rue Comorapoullé Rocade Sud – Partie comprise entre la rue Comorapoullé et la RN2 • Est : RN2 - Partie comprise entre la rocade Sud et la rue des Letchis • Sud : Rue des letchis - Partie comprise entre la RN2 et la rue Belzor Rue Belzor – Partie comprise entre la rue des Letchis et la Rocade Sud Rocade Sud – Partie comprise entre la rue Belzor et la limite Ouest lotissement les Tulpiers • Ouest : Limite Ouest lotissement les Tulpiers Chemin Mille Roches : partie comprise entre la limite Ouest des Tulpiers et la rue Albany Ruelle Albany 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">20</p> <p style="text-align: center;">Ecole de la Cressonnière 22 bis, rue Gabriel Vayaboury</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue des Letchis - Partie comprise entre la rue des Longanis et la rue Gabriel Vayaboury • Est : Rue Gabriel Vayaboury - Partie comprise entre la rue des Letchis et la rue des Lataniers • Rue des Lataniers – Partie comprise entre la rue Gabriel Vayaboury et la rue des Flamboyants • Rue des Flamboyants - Partie comprise entre la rue des Lataniers et le chemin de la Rivière du Mât les Hauts • Sud : Chemin Rivière du Mât les Hauts - Partie comprise entre la rue des Flamboyants et la rue des longanis • Ouest : Rue des longanis - Partie comprise entre la rue RDM Les Hauts et la rue des Letchis 	
<p style="text-align: center;">21</p> <p style="text-align: center;">Ecole de la Cressonnière 22 bis, rue Gabriel Vayaboury</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue des Letchis – Partie comprise entre la rue Gabriel Vayaboury et la Limite Est de la Cressonnière • Est : Limite Est de la Cressonnière - Partie comprise entre la rue des Letchis et le chemin Rivière du Mât les Hauts • Chemin Rivière du Mât les Hauts - Partie comprise entre la limite Est de la Cressonnière et la Rivière du Mât • Sud : Rivière du Mât - Partie comprise entre le chemin de la Rivière du Mât les Hauts et la RN2 • Ouest : RN2 - Partie comprise entre la Rivière du Mât et le chemin Rivière du Mât les Hauts • Chemin Rivière du Mât les Hauts - Partie comprise entre la RN2 et la rue des Flamboyants • Rue des Flamboyants - Partie comprise entre le chemin de la Rivière du Mât les Hauts et la rue des Lataniers • Rue des Lataniers - Partie comprise entre la rue des Flamboyants et la Rue Gabriel Vayaboury • Rue Gabriel Vayaboury – Partie comprise entre la rue des Lataniers et la rue des Letchis 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">22</p> <p>Ecole élémentaire ZAC FAYARD 331, chemin Cent Gaulettes</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin Carrefour • Sud -Est : Chemin Lagourgue – Partie comprise entre le chemin Carrefour et le Chemin de l’Irrigation • Sud-Ouest : Chemin de l’Irrigation - Partie comprise entre le chemin Lagourgue et le chemin Cent Gaulettes • Nord-Ouest : Chemin Cent Gaulettes - Partie comprise entre chemin de l’Irrigation et chemin Carrefour 	
<p style="text-align: center;">23</p> <p>Ecole élémentaire ZAC FAYARD 331, chemin Cent Gaulettes</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin du Centre - Partie comprise entre la ruelle Soundron et chemin Lefaguyès • Sud -Est : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre chemin du Centre et la rue de la Gare • Sud-Ouest : Rue de la Gare – Partie comprise entre le chemin Lefaguyès et le chemin Maunier • Nord-Ouest : Chemin Maunier - Partie comprise entre la rue de la Gare et la RN2 • RN2 – Partie comprise entre chemin Maunier et la rue Palanicaoundin • Ruelle Palanicaoundin • Ruelle Soundron 	
<p style="text-align: center;">24</p> <p>Ecole élémentaire ZAC FAYARD 331, chemin Cent Gaulettes</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Bel Ombre - Partie comprise entre le chemin Brunet et le chemin Cent Gaulettes • Sud -Est : Chemin Cent Gaulettes - Partie comprise entre chemin le Colosse et le chemin de l’Irrigation • Chemin de l’Irrigation – Partie comprise entre chemin Cent Gaulettes et chemin Lagourgue • Chemin Lagourgue – Partie comprise entre chemin de l’Irrigation et chemin du Centre • Sud-Ouest : Chemin du Centre – Partie comprise entre chemin Lagourgue et la rue Leconte de Lisle • Nord-Ouest : Rue Leconte de Lisle – Partie comprise entre chemin du Centre et la rue Evariste de Parny • Rue Evariste de Parny - Partie comprise entre la rue Leconte de Lisle et le chemin Brunet • Chemin Brunet – Partie comprise entre la rue Evariste de Parny et le chemin Bel Ombre 	
<p style="text-align: center;">25</p> <p>Ecole élémentaire ZAC FAYARD 331, chemin Cent Gaulettes</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : RN 2 - Partie comprise entre Allée Zelmar et chemin Lagourgue • Est : La RN 2 – Partie comprise entre chemin Lagourgue et chemin Maunier • Sud -Est : Chemin Maunier - Partie comprise entre la RN 2 et la rue de la Gare • Sud-Ouest : Rue de la Gare - Partie comprise entre chemin Maunier et rue Lacoaret • Ouest : Rue Lacoaret • Rue Dumesnil d'Engente • Rue du Petit Bazar - Partie comprise entre la rue Deschanets et Allée Zelmar • Nord-Ouest : Allée Zelmar - Partie comprise entre la rue du Petit Bazar et la RN 2 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">26</p> <p style="text-align: center;">Ecole Henri Morange 851, rue de Cambuston</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de Cambuston – Partie comprise entre la rue Thomas Emile et la rue du lotissement Ramassamy • Est : Rue du lotissement Ramassamy – Partie comprise entre la rue de Cambuston et la rue de Marguerite Rue de Marguerite • Sud -Est : Chemin Ratenon – Partie comprise entre la rue de Marguerite et la rue Thomas Emile • Ouest : Rue Emile Thomas - Partie comprise entre chemin Ratenon et la rue de Cambuston 	
<p style="text-align: center;">27</p> <p style="text-align: center;">Ecole Henri Morange 851, rue de Cambuston</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Bel Ombre – Partie comprise entre chemin Ratenon et chemin Anne-Marie Camalon • Sud-Est : Chemin Anne-Marie Camalon Impasse Bois de Fer Chemin Bois de Fer – Partie comprise entre l’impasse Bois de Fer et la ruelle Papou Ruelle Papou • Sud-Ouest : Chemin du Centre – Partie comprise entre la ruelle Papou et la rue Emile Thomas • Ouest : Rue Emile Thomas - Partie comprise entre chemin du Centre et chemin Ratenon • Nord-Ouest : Chemin Ratenon 	
<p style="text-align: center;">28</p> <p style="text-align: center;">Ecole Henri Morange 851, rue de Cambuston</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Allée du Jardin - Partie comprise entre la ruelle des Orchidées et la ruelle des Tamarins Ruelle des Tamarins • Sud -Est : Chemin de l’Etang – Partie comprise entre la ruelle des Tamarins et la rue de Cambuston • Sud : Rue de Cambuston - Partie comprise entre le chemin de l’Etang et la ruelle des Orchidées • Ouest : Ruelle des Orchidées – Partie comprise entre la rue de Cambuston et l’allée du Jardin 	
<p style="text-align: center;">29</p> <p style="text-align: center;">Ecole Henri Morange 851, rue de Cambuston</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Littoral - Partie comprise entre la Rivière Saint- Jean et le prolongement de la Rue du Lavoir • Est : Prolongement de la rue du Lavoir Rue Bois de Couleur Rue Bois Rouge – Partie comprise entre la rue Bois de Couleur et la rue de Cambuston • Sud : Rue de Cambuston – Partie comprise entre la rue Bois Rouge et la Rivière Saint-Jean • Ouest : Rivière Saint-Jean - Partie comprise entre la rue de Cambuston et le Littoral 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">30</p> <p style="text-align: center;">Ecole Rivière du Mât les Bas 63, chemin Lazarre</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin de l'exploitation • Nord-Est : Allée des Robert Chemin Grand Canal – Partie comprise entre Allée des Robert et chemin Patelin • Chemin Patelin – Partie comprise entre chemin Grand Canal et chemin Lazarre • Est : Chemin Lazarre • Sud : Rivière du Mât – Partie comprise entre chemin Lazarre et chemin Jeanson • Ouest : Chemin Jeanson Chemin Valentin - Partie comprise entre le chemin Jeanson et chemin de l'exploitation 	
<p style="text-align: center;">31</p> <p style="text-align: center;">Ecole Rivière du Mât les Bas 63, chemin Lazarre</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Patelin - Partie comprise entre le chemin Lazarre et le chemin des Limites • Chemin des Limites : partie comprise entre le chemin Patelin et le chemin des Pêcheurs • Chemin des pêcheurs • Est : Route Coloniale - Partie comprise entre le chemin des Pêcheurs et la Rivière du Mât • Sud : Rivière du Mât - Partie comprise entre la Route Coloniale et le chemin Lazarre • Ouest : Chemin Lazarre 	
<p style="text-align: center;">32</p> <p style="text-align: center;">Ecole Rivière du Mât les Bas 63, chemin Lazarre</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Le Littoral - Partie comprise entre le chemin Lefaguyès et le chemin Fourchon • Sud-Est : Chemin Fourchon • Sud-Ouest : Chemin Valentin - Partie comprise entre le chemin Fourchon et le chemin Lefaguyès • Nord-Ouest : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre le chemin Valentin et le Littoral 	
<p style="text-align: center;">33</p> <p style="text-align: center;">Ecole Georges-Marie Soba 702, rue de la communauté</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Ouest : Rue Lagourgue - Partie comprise entre la rue de la Gare et la rue Lacoaret • Est : Rue Lacoaret Ancienne voie CFR – Partie comprise entre la rue Lacoaret et la rue de la Gare • Sud-Ouest : Rue de la Gare - Partie comprise entre l'Ancienne Voie CFR et la Rue Lagourgue 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">34</p> <p style="text-align: center;">Ecole Georges-Marie Soba 702, rue de la communauté</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue de la République – Partie comprise entre la rue du Lycée et l’Ancienne Voie CFR L’ancienne Voie CFR – Partie comprise entre l’Avenue de la République et la rue de la Gare • Nord-Est : Rue de la Gare – Partie comprise entre le CFR et la RN2 • Est : La RN2 – Partie comprise entre la rue de la Gare et la rue Comorapoullé • Sud : Rue Comorapoullé • Ouest : Chemin Lebon – Partie comprise entre la rue Comorapoullé et la rue du Lycée <p style="text-align: center;">Rue du Lycée</p>	
<p style="text-align: center;">35</p> <p style="text-align: center;">Ecole Félicienne Jean 74, rue du Père Buschère</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Deguigné Rue Père Repond • Est : Avenue de Bourbon – Partie comprise entre la rue du Père Repond et la rue Payet • Sud : Rue Payet – Partie comprise entre l’avenue de Bourbon et la voie du lotissement de Feuillantine Voie du lotissement de Feuillantine • Ouest : Voie sans nom de la limite cantonale 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">36</p> <p style="text-align: center;">Ecole Petit Bazar 96, ruelle Clovis</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de Cambuston - Partie comprise entre la Rivière Saint-Jean et la rue Thomas Emile • Est : Rue Thomas Emile – Partie comprise entre la rue de Cambuston et le chemin Blard • Chemin Blard – Partie comprise entre la rue Thomas Emile et l’avenue des Mascareignes • Avenue des Mascareignes – Partie comprise entre le chemin Blard et la RN2 • Sud : La RN2 – Partie comprise entre l’avenue des Mascareignes et la rivière Saint-Jean • Ouest : La Rivière Saint Jean – Partie comprise entre la RN2 et la rue de Cambuston 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">37</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Albany 43, rue des Dalhias</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est : Chemin Valentin - Partie comprise entre le chemin Balance et le chemin Patelin Chemin Jeanson • Sud : La Rivière du Mât – Partie comprise entre le chemin Jeanson et le chemin RDM Les Hauts • Ouest : Chemin RDM Les Hauts – Partie comprise entre la Rivière du Mât et le chemin Canal Moreau Chemin Canal Moreau Chemin Patelin – Partie comprise entre le Chemin Canal Moreau et le Chemin Balance • Nord-Ouest : Chemin Balance 	
<p style="text-align: center;">38</p> <p style="text-align: center;">Ecole de la Cressonnière 22 bis, rue Gabriel Vayaboury</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de la Cressonnière - Partie comprise entre la RN2 et l'avenue de la Cressonnière • Est : L'avenue de la Cressonnière La rue Gabriel Vayaboury – Partie comprise entre l'avenue de la Cressonnière et la rue des Letchis Rue des Letchis – Partie comprise entre la rue Gabriel Vayaboury et la rue des longanis Rue des Longanis – Partie comprise entre la rue des Letchis et la rue RDM les hauts • Sud : Rue RDM les hauts – Partie comprise entre la rue des longanis et la RN2 • Ouest : La RN2 – Partie comprise entre la RDM les hauts et la rue de la Cressonnière 	
<p style="text-align: center;">39</p> <p style="text-align: center;">Ecole Rivière du Mât les Bas 63, chemin Lazarre</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord Est : Le Littoral - Partie comprise entre le chemin Fourchon et la route coloniale Route coloniale – Partie comprise entre Chemin Grand Canal et Chemin Quatre vingt • Sud-Est : Chemin Quatre Vingt : partie comprise entre la route Coloniale et le chemin Grand Canal • Sud-Ouest : Chemin Grand Canal – Partie comprise entre le chemin Quatre Vingt et l'Allée des Robert L'Allée des Robert Chemin de l'exploitation • Nord-Ouest : Chemin Fourchon 	
<p style="text-align: center;">40</p> <p style="text-align: center;">Ecole Rivière du Mât les Bas 63, chemin Lazarre</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin Quatre Vingt - Partie comprise entre le chemin Grand Canal et la Route Coloniale Route Coloniale – Partie comprise entre le chemin Quatre Vingt et le chemin des pêcheurs • Sud : Rue des pêcheurs Chemin Quatre Vingt – Partie comprise entre la Rue des Pêcheurs et chemin des limites Chemin des Limites : partie comprise entre le chemin Quatre Vingt et le chemin Patelin • Ouest : Chemin Grand Canal : partie comprise entre le chemin des Limites et le chemin Quatre Vingt 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">41</p> <p style="text-align: center;">Ecole Raphaël Vidot 589, rocade Sud</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 6 (Saint-André-3)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : La Rocade Sud - Partie comprise entre l'avenue de Bourbon et le chemin de Belzor Le chemin Belzor – Partie comprise entre la Rocade Sud et la rue des Letchis Rue des Letchis – Partie comprise entre le chemin de Belzor et la RN2 • Est : La RN2 – Partie comprise entre la rue des Letchis et la RDM • Sud : La RDM – Partie comprise entre la RN2 et le pont de la RDM • Ouest : le Pont de la RDM • Route du Pont 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">42</p> <p style="text-align: center;">Ecole élémentaire ZAC FAYARD 331, chemin Cent Gaulettes</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin du Centre - Partie comprise entre le chemin Lagourgue et la ruelle Ponama Ruelle Ponama Chemin Rio – Partie comprise entre ruelle Ponama et chemin Maunier • Sud-Est : Chemin Maunier – Partie comprise entre le chemin Rio et le chemin du Centre Chemin du Centre – Partie comprise entre le chemin Maunier et la ruelle Soundron Ruelle Soundron Ruelle Palanicaoundin • Sud-Ouest : La RN2 - Partie comprise entre la ruelle Palanicaoundin et le chemin Lagourgue • Nord-Ouest : Chemin Lagourgue – Partie comprise entre la RN 2 et le Chemin du Centre 	
<p style="text-align: center;">43</p> <p style="text-align: center;">Ecole élémentaire Saint-Clair Agenor 114, chemin de l'école Champ Borne</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord Est : Littoral - Partie comprise entre le chemin du Petit Etang et le chemin Lefaguyes • Sud-Est : Chemin Lefaguyes – Partie comprise entre le Littoral et la nouvelle déviation de Champ-Borne • Sud-Ouest : La nouvelle déviation de Champ-Borne – Partie comprise entre Chemin Lefaguyes et Chemin Lagourgue Chemin Lagourgue – Partie comprise entre la nouvelle déviation de Champ Borne et le chemin du Colosse Chemin le Colosse • Nord-Ouest : Chemin du petit l'Etang 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">44</p> <p style="text-align: center;">Ecole Henri Morange 851, rue de Cambuston</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord Est : Le Littoral - Partie comprise entre le prolongement de la rue du Lavoir et la rue du petit Etang • Sud-Est : Rue du Petit Etang Chemin Bel Ombre – Partie comprise entre la rue du petit Etang et le chemin Brunet Chemin Brunet – Partie comprise entre le chemin Bel Ombre et le Chemin Bois de Fer • Sud-Ouest : Chemin Bois de Fer • Ouest : rue Anne-Marie Camalon Chemin Bel Ombre – Partie comprise entre la rue Anne-Marie Camalon et le chemin de l’Etang • Nord-Ouest : Chemin de l’Etang – Partie comprise entre le chemin Bel Ombre et la rue des Tamarins Rue des Tamarins Allée du Jardin – Partie comprise entre la rue des Tamarins et la ruelle des Orchidées • Nord-Ouest : Ruelle des Orchidées – Partie comprise entre l’allée du Jardin et le Littoral 	
<p style="text-align: center;">45</p> <p style="text-align: center;">Ecole Henri Morange 851, rue de Cambuston</p> <p style="text-align: center;"><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord Est : Le Littoral - Partie comprise entre le prolongement de la rue du Lavoir et la ruelle des Orchidées • Est : Ruelle des Orchidées • Sud : Rue de Cambuston – Partie comprise entre la ruelle des Orchidées et le chemin Ratenon Chemin Ratenon – Partie comprise entre la rue de Cambuston et la rue Marguerite Rue Marguerite Chemin lotissement Ramassamy – Partie comprise entre la rue Marguerite et la rue de Cambuston Rue de Cambuston - Partie comprise entre le chemin lotissement Ramassamy et la rue Bois Rouge • Ouest : Chemin Bois Rouge – Partie comprise entre la rue de Cambuston et le chemin Bois de Couleur Chemin Bois de Couleur Prolongement de la rue du Lavoir 	

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	

<p>46</p> <p>Ecole primaire Jean Jacques EVE 116, rue du Père Teste</p> <p><i>Canton n° 6 (Saint-André-3)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est : Avenue de Bourbon - Partie comprise entre Chemin Maître et Chemin Mille Roches • Chemin Mille Roches – Partie comprise entre Avenue de Bourbon et la limite Ouest les Tulipiers • Sud-Est : la limite Ouest les Tulipiers • Sud : Rocade Sud – Partie comprise entre la limite Ouest les Tulipiers et la route du Pont La route du Pont – Partie comprise entre la Rocade Sud et le chemin Dioré Chemin Dioré – Partie comprise entre la route du Pont et la Ravine Sèche • Nord-Ouest : La Ravine Sèche – Partie comprise entre le chemin Dioré et l’Avenue de Bourbon
---	--

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	

<p>47</p> <p>Ecole élémentaire ZAC FAYARD 331, chemin Cent Gaulettes</p> <p><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord Est : Chemin du Centre - Partie comprise entre impasse des ananas et chemin Brunet Chemin Brunet – Partie comprise entre Chemin du Centre et Rue Evariste de Parny Rue Evariste de Parny – Partie comprise entre chemin Brunet et la rue Leconte de Lisle Rue Leconte de Lisle Chemin du Centre – Partie comprise entre la rue Leconte de Lisle et Chemin Lagourgue • Sud-Est : Chemin Lagourgue – Partie comprise entre Chemin du Centre et la RN 2 • Sud-Ouest : RN 2 – Partie comprise entre le chemin Lagourgue et Impasse des Ananas Nord-Ouest : Impasse des Ananas
--	---

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	

<p>48</p> <p>Ecole Henri Morange 851, rue de Cambuston</p> <p><i>Canton n° 4 (Saint-André-1)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin du Centre - Partie comprise entre la rue du Petit Bazar et la ruelle Papou • Ruelle Papou • Nord-Est : Impasse Bois de Fer Chemin Bois de Fer • Sud-Est : Chemin Brunet – Partie comprise entre chemin Bois de Fer et chemin du Centre • Sud-Ouest : Chemin du Centre – Partie comprise entre Chemin Brunet et Impasse des Ananas Impasse des Ananas • Sud : Allée Zelmar – Partie comprise entre l’Impasse des Ananas et la rue du Petit Bazar • Ouest : La rue du Petit Bazar
--	--

49 bureaux de vote	SAINT-ANDRE	3 cantons
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	

<p>49</p> <p>Ecole élémentaire Saint-Clair Agenor 114, chemin de l'école Champ Borne</p> <p><i>Canton n° 5 (Saint-André-2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : - partie comprise entre l'intersection chemin Lagourgue/Chemin Leclerc - à 250 mètres et à l'intersection du chemin Rio/Ruelle Preto • Sud-Est : Ruelle Preto – Partie comprise entre chemin du Centre et chemin Rio • Sud-Ouest : Chemin Rio – Partie comprise entre la ruelle Ponama et chemin Maunier Chemin du Centre – Partie comprise entre chemin Lagourgue et la ruelle Ponama Ruelle Ponama – Partie comprise entre chemin du Centre et chemin Rio Chemin Maunier – Partie comprise entre chemin Rio et chemin du Centre Chemin du centre – Partie comprise entre chemin Maunier et ruelle Preto • Nord-Ouest : Chemin Lagourgue – Partie comprise entre chemin Leclerc et chemin du Centre
--	--